

Nevers, le 23 juin 2015

**COMPTE-RENDU DE LA CAPL N°3 du 23 juin 2015
sur les mouvements d'affectations locales
des agents de catégorie C**

L'analyse de la situation des emplois à travers le mouvement local au 1^{er} septembre 2015 a fait l'objet de la déclaration liminaire **précise** reproduite au verso.

Le Président a répondu qu'il partageait le constat des vacances de postes et regrettait l'insuffisance des recrutements.

Il a ajouté que le manque certain d'attractivité de notre département entraîne une faible demande d'où une sérieuse difficulté à combler tous les postes, notamment sur les petites structures du Morvan.

Il a par ailleurs précisé que la restructuration du réseau pourrait permettre d'améliorer la situation.

Il espère également le recrutement en totalité de la liste complémentaire.

Le gel d'un poste C en Direction a été justifié par le fait que ce service n'a pas de réel besoin d'agent de catégorie C, mais en revanche un surplus d'agents de catégorie A est espéré afin d'assurer des missions plus techniques.

Les élus CGT ne sont pas intervenus dès lors que toutes leurs observations avaient été formulées dans leur déclaration liminaire.

Vote : CONTRE (CGT (1)- Solidaires (1) et 1 représentant non élus)

ABSTENTION (2 représentants non élus)

POUR : Parité Administrative (4)

La délégation de la CGT-FINANCES PUBLIQUES était composée de Marie-France ANCELLIN (titulaire), Thierry GAUTHE (suppléant) et Joceline COTTIN (expert).

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT- FINANCES PUBLIQUES

à la CAPL N°3 du 23 juin 2015 sur les affectations locales

2 597 postes de catégorie C administratifs étaient recensés vacants au projet du mouvement général dans les deux filières (2 370 en 2014).

La situation de l'emploi est catastrophique, ainsi que les élus et représentants CGT le rappellent régulièrement dans toutes les instances.

Le véritable dégraissage dogmatique des emplois a pour effet de bloquer les mutations créant des situations familiales et financières de plus en plus dramatiques.

La Direction Générale se montre encore cette année, incapable de calibrer le volume des recrutements à hauteur des besoins des services. Le recrutement dans la catégorie C est largement insuffisant. L'appel en juin des listes principales des concours interne et externe 2015 et le recrutement de 50 contractuels handicapés s'élève à 965 lauréats. Cette mesure est bien insuffisante au regard du déficit des 2 597 agents. Il restera encore 1 682 postes vacants et le nombre total des départs en retraite en 2015 n'est pas connu.

Nos élus nationaux ont été reçus le 20 avril par Monsieur PERRIN, chef de service des ressources humaines, pour exiger le recrutement immédiat de la **totalité** des listes complémentaires des concours externes et internes, soit 1 100 lauréats.

Cette démarche a permis le recrutement de 638 agents pour une arrivée dans les services le 1^{er} octobre 2015.

Monsieur PERRIN s'est également engagé à suivre au plus près la situation des départs en retraite pour finaliser un 2^{ème} appel de la liste complémentaire courant juillet.

Les élus CGT tiennent une nouvelle fois à dénoncer l'opération scandaleuse, qui consiste à laisser des postes délibérément vacants, alors qu'ils sont votés et budgétés par la loi de finances. Il ne s'agit pas de quelques postes mais bien de milliers. Il s'agit donc d'un choix politique inadmissible de notre Direction Générale permettant d'anticiper les futures suppressions. Alors, Monsieur le Président, arrêtez de nous rétorquer que ces suppressions seraient de la responsabilité des seuls parlementaires.

Concernant les règles de gestion, la Direction Générale fait le choix politique de laisser la main aux DDFIP pour l'affectation RAN/mission/structure des 915 stagiaires qui sont arrivés le 15 juin 2015 (à ce sujet nous déplorons l'absence d'arrivées dans la Nièvre). Nous ne sommes pas dupes, cela laisse présager la remise en cause de l'affectation mission/structure pour la catégorie C dès l'an prochain.

Le mouvement des affectations locales est établi à partir d'un TAGERFIP qui ne tient pas compte des besoins réels des services en emplois. Dans ces conditions, l'exercice qui permet de photographier la situation des emplois est purement mathématique.

De plus, la situation particulière des services de la filière Gestion Publique dont l'implantation des emplois ne respecte pas toujours la répartition des agents entre les catégories C et B, ne nous permet pas de connaître aujourd'hui quel sera le déficit réel dans les services, dès lors que la CAPL B ne s'est pas encore réunie.

Mais concrètement, les personnels constateront les chaises laissées vides au 1^{er} septembre 2015 (pour exemple, le SIE de Nevers perdra 2 agents mais présente un TAGERFIP équilibré en matière d'affectations).

Une fois de plus, notre Direction Générale prouve son mépris envers les agents qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous-effectif permanent.

Pour toutes ces raisons liées à la situation croissante de sous effectifs, la CGT votera contre ce mouvement, même s'il ne présente pas d'anomalies techniques.